

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST**

**Excusé(e)s :**

**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.*

*Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

*Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.*

*Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.*

-----

**Rapport N° 3**

**FUSION ENTRE LOGIDOME, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CLERMONT-FERRAND ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VILLE DE CHAMALIERES**

-----

*Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Jacques LANOIR, Michel FANGET ne prennent pas part au vote.*

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

La Ville de Chamalières a lancé une consultation le 25 février 2009 auprès des bailleurs sociaux sur une éventuelle reprise ou fusion / acquisition de son Office Public de l'Habitat, après avoir constaté que ce dernier ne disposait pas d'une taille de patrimoine lui permettant d'être en adéquation avec les nouvelles dispositions légales régissant les Offices Publics de l'Habitat.

L'O.P.H. de Chamalières qui détient 45 logements et 2 commerces ne dispose pas de personnel.

Logidôme a répondu à cette consultation et sa proposition a été retenue par Monsieur le Maire de Chamalières sous condition de son acceptation ultérieure par le Conseil Municipal de cette Commune.

Ce projet de fusion a été examiné favorablement par le Conseil d'Administration de Logidôme, Office Public de l'Habitat de la Ville de Clermont-Ferrand le 23 juin 2010.

Il a également été soumis pour avis au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Chamalières le 10 septembre dernier.

Par cette fusion, l'O.P.H. de Chamalières va procéder à la transmission universelle de son patrimoine dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération à Logidôme, O.P.H. de Clermont-Ferrand, entraînant par là même la dissolution sans liquidation de l'O.P.H. de Chamalières.

La perspective de réalisation de cette fusion est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Aussi, afin de permettre la réalisation de cette opération, et conformément à l'article R 421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.), il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- de vous prononcer favorablement sur ce projet de fusion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il prenne un arrêté permettant la fusion de l'O.P.H. de la Ville de Chamalières avec l'O.P.H. de la Ville de Clermont-Ferrand au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.  
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2010

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint,

Alain MARTINET